



CONCOURS FILMS - 2026



PRESENTATION DES CONCOURS FILMS

Comme chaque année, le **Salon International de la Plongée Sous-Marine** célèbre la beauté de l'image sous-marine.

Pour cette 27^e édition, un thème cher aux passionnés a été choisi : **La prise de vue en macro**

Introduite lors du Salon 2025, la distinction entre deux catégories spécifiques est maintenue :

- « **Vidéaste amateur** »
- « **Vidéaste expert** »

Sera considéré comme vidéaste expert : toute personne ayant déjà été récompensée lors de concours précédents, qu'ils soient français ou internationaux, ainsi que toute personne ayant diffusé son film sur un site internet reconnu ou une chaîne de télévision. La diffusion sur des réseaux sociaux personnels ne sera pas prise en compte pour cette classification.

INFORMATIONS GENERALES ET PRECISIONS SUR LES THEMES :

- Le concours est ouvert à tous les vidéastes.
- Le concours vise à promouvoir la plongée sous-marine.
- Pour le thème **2026** les vidéastes bénéficient d'une totale liberté artistique : La composition du film est laissée à l'appréciation du participant. Le lieu du tournage est libre, à condition qu'il soit réalisé sous l'eau. Chaque participant devra indiquer le lieu exact du ou des tournage(s).

INSCRIPTION ET PARTICIPATION :

- Ce concours est entièrement gratuit.
- L'inscription au concours nécessite de s'enregistrer sur le site de l'évènement : <https://www.salon-de-la-plongee.com/> - Chapitre **COMPETITIONS**
- Pour participer vous devez créer votre compte, et renseigner votre nom, prénom, une adresse mail et créer un mot de passe.
- Les participants ayant déjà concourus au concours d'un Salon depuis 2023 doivent, de préférence, utiliser le compte qu'ils ont créé auparavant.
- Lors de votre participation, vous devrez obligatoirement choisir entre la catégorie Amateur et la catégorie Expert. Toute erreur constatée dans le choix de la catégorie entraînera l'invalidation de la participation, et les films seront exclus de la compétition. Si une erreur est détectée par le Jury après l'annonce des résultats, le prix décerné pourra être annulé.
- Un même concurrent ne peut s'inscrire que dans une seule catégorie. Toute double participation entraînera l'exclusion.



PRODUCTION & ORGANISATION : HP COMMUNICATION

2 Bis Chemin de l'Île de Beauté – 94130 Nogent-sur-Marne – France - Tél. : 01 43 74 72 89

RCS Créteil 05B02811 - Siret 415 174 267 000 47

CONCOURS FILMS - 2026

- Chaque film déposé devra comporter un titre et une description suivant les champs proposés sans omettre de préciser le lieu exact du ou des tournage(s).
- Chaque participant peut déposer de 1 à 3 films maximum,.
- Les films qui ont déjà été présentés les années passées sont éligibles, mais sont beaucoup moins susceptibles de gagner la faveur du jury.

INTEGRATION DES FILMS ET DUREE :

- Pour intégrer les vidéos, le plus simple est de copier l'URL de la vidéo YouTube telle qu'elle apparaît dans le navigateur.
- Le film pourra être un film promotionnel, un court métrage, une publicité, etc...
- La durée du film ne devra pas dépasser 3 minutes. Une différence de quelques secondes pourra être acceptée. Si la durée est supérieure à 4 minutes, la participation ne sera pas retenue et les films seront considérés hors concours. Nous vous recommandons de prêter attention à la longueur du générique.
- Le jury appréciera aussi bien les images, la bande sonore, que la qualité du montage.

DATE DU CONCOURS :

- Les inscriptions au concours ainsi que le dépôt des films devront être effectués au plus tard **le 15 novembre 2025** avant minuit (UTC/GMT +1).
- Les résultats seront annoncés **le samedi 10 janvier 2026 à 18h00 au sein même du Salon de la Plongée, à l'Espace Scénique.**

JURY ET PRIX :

- A compter du 16 novembre 2025, la délibération commencera. Dans un premier temps le jury réalise une présélection par catégorie.
- Les présélectionnés seront avisés par mail. Ils pourront être invités à transmettre des renseignements supplémentaires. L'absence de réponse pourra entraîner une incidence sur le résultat.
- Il y a 3 gagnants par catégorie suivant un classement de la 1ère à la 3ème place.
- Les participants pourront découvrir les résultats lors de la cérémonie de remise de prix, le samedi 10 janvier 2026, sur le Salon.
- La participation au concours ne signifie pas la réception d'une invitation pour entrer gratuitement sur le Salon.
- Chaque gagnant se verra remettre le trophée du concours photos du Salon 2026. correspondant à son résultat ainsi que les lots offerts par l'organisation de l'évènement.
- Les trophées et lots seront remis aux gagnants ou à leurs représentants lors de la cérémonie de remise des prix. Aucun lot ni trophée ne sera envoyé.

CONCOURS FILMS - 2026

- La décision du jury est définitive. Le jury expliquera ses choix lors de la cérémonie de remise des prix. Il sera disponible pour échanger en face à face, mais ne pourra revenir sur les discussions par correspondance une fois la cérémonie terminée.

INFORMATIONS PRATIQUES

DU SALON INTERNATIONAL DE LA PLONGEE SOUS-MARINE 2026

- **COORDONNEES DE L'ORGANISATION**

Production et organisation : HP COMMUNICATION

Tél. : 00 33 1 43 74 72 89

E-mail : concours@salondelaplongee.com – Site Internet : www.salon-de-la-plongee.com

- **DATES ET HEURES D'OUVERTURE**

- ✓ Jeudi 8 janvier 2026 de 10h00 à 19h00
- ✓ Vendredi 9 janvier 2026 de 10h00 à 21h00
- ✓ Samedi 10 janvier 2026 de 10h00 à 19h00
- ✓ Dimanche 11 janvier 2026 de 10h00 à 19h00

- **LIEU DE L'EVENEMENT**

PARC DES EXPOSITIONS DE LA PORTE DE VERSAILLES

Pavillon 4

1 Place de la Porte de Versailles - 75015 Paris – France

- **ACCES**

- ✓ Avion : Tous les aéroports de Paris (Orly & Roissy Charles De Gaulle)
- ✓ Train : Toutes les gares de Paris (Lyon, Montparnasse, Nord ...)
- ✓ Métro : Ligne 8 (Station Balard) et Ligne 12 (Station Porte de Versailles)
- ✓ Tramway : T2 et T3 (Station Porte de Versailles – Parc des expositions)
- ✓ Voiture : Périphérique - Sortie Porte de Versailles
- ✓ Bus : 39 & 80 (Station Porte de Versailles)
- ✓ Parking P6 (payant suivant les tarifs en vigueur du Parc des Expositions)

REGLEMENT DU CONCOURS FILM

Le Salon International de la Plongée Sous-Marine est un événement créé, produit et organisé par la société HP Communication. Le Salon International de la Plongée Sous-Marine est un nom déposé par la SARL HP Communication.

Toute œuvre considérée par Le Salon International de la Plongée Sous-Marine comme présentant un caractère manifestement « hors-sujet » ou susceptible de troubler l'ordre public ne pourra pas être retenue pour le présent concours.

Toute œuvre présentant une manipulation ou un non-respect d'animal ou du milieu (déplacement d'animal, conditions non naturelles etc...), sera exclue du présent concours.

Le Salon International de la Plongée Sous-Marine se réserve le droit de ne pas retenir certains Films pour ce concours sans que cette décision puisse être contestée et donner un droit à une indemnisation ou un remboursement de frais.

Le Salon International de la Plongée Sous-Marine, conformément aux règles établies en matière de Copyright, considère que les œuvres présentées sont libres de tout droit de propriété artistique ou autre, que pourrait détenir un tiers (images, musiques, droit à l'image etc...).

Du fait même de leur participation, les auteurs des films s'engagent à garantir l'organisateur contre toutes actions qui pourraient être exercées à son encontre contre des ayants droit. Le Salon International de la Plongée Sous-Marine ne pourra en aucune manière être tenu pour responsable en cas de contestation ou de litige.

Chaque vidéaste s'assurera que le contenu des images ne porte aucune atteinte aux droits des tiers du point de vue de leur image, biens, personnalité, vie privée. Il certifie notamment disposer de toutes les autorisations de diffusions des images des modèles, personnes, y compris des enfants.

Les auteurs des films autorisent l'utilisation de leurs œuvres par HP Communication / le Salon de la Plongée Sous- Marine pour des actions de promotion de l'évènement, avec mention du nom du vidéaste, sans pour autant donner lieu à un versement de droit d'auteur ou à une rétribution sous quelque forme que ce soit.

La participation au présent concours implique l'acceptation de toutes les conditions établies par le présent règlement et des directives données par l'Organisateur pour garantir la qualité de la présentation des œuvres.

Votre participation au concours, entraine votre accord avec la phrase suivante :

« Je demande ma participation au concours film du 27^{ème} Salon International de la Plongée Sous-Marine.

Je déclare avoir pris connaissance des informations ainsi que du règlement du concours ci-dessus, en accepter sans réserve ni restriction toutes les clauses et renoncer à tout recours contre l'organisateur. Je certifie être l'auteur des images et disposer de l'autorisation de diffusion des images des modèles, des personnes, y compris, le cas échéant, des enfants ».